

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-2099 (Rect)

présenté par
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 16

I. – Supprimer les alinéas 39 à 42.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 51, 56 et 57.

III. – En conséquence, rédiger ainsi l’alinéa 74

« 5° *bis* L’article 266 *quinquies* C du code des douanes est abrogé. »

IV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 82.

V. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« X. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la Contribution au service public de l’énergie.